

DÉCLARATION DE PERTE

NOM :

Prénom :

Épouse ou veuve de :

Fils ou fille de :

Et de :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse du domicile :

Déclare avoir perdu le document Suivant :

Carte de séjour -

Récépissé -

Autres -

Numéro du document :

Valable du

au

Délivré (e) par :

Éléments sur la disparition du document :

Date et lieu :

Circonstances :

Autorité recevant la déclaration

Fait à EVRY le :

Signature :

Article 441-6 du Code Pénal

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou accorder une autorisation ou le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir une allocation, un paiement, un avantage indu est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 € d'amende.